

**Le Mardi 16 juin 2020 à 20 H 00, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CAMUT – Maire. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de D.LORAND représenté par R.PECHINE**

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance, par vote à main levée : Madame Delphine LORRIN

Appel nominal : L'appel nominal étant terminé, le conseil municipal a pris acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption des procès-verbaux de la séance du 6 mars 2020 et de la séance du 26 mai 2020.

<b>Commune – Vote du compte administratif 2019</b>
--

Délibérations n° 2020-026 / 2020-027 / 2020-028

Rapporteur : Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint – Richard PECHINE

<b><u>Fonctionnement</u></b> :	Recettes –	802 467,90 €
	Dépenses –	<u>685 518,97 €</u>
		116 948,93 €
+ Excédents antérieurs		<u>+ 382 386,67 €</u>
		<b>499 335,60 €</b>

<b><u>Investissement</u></b> :	Recettes -	95 609,55 €
	Dépenses -	<u>158 793,86 €</u>
		- 63 184,31 €
+ Déficits antérieurs		<u>- 66 510,16 €</u>
		<b>- 129 694,47 €</b>

<b>Excédent global de clôture 2019</b>	<b>369 641,13 €</b>
--	---------------------

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, entendu l'exposé, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** et **VOTE** le compte administratif 2019 de la commune tel qu'il est présenté.

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 dressé par le trésorier municipal.

## **Taxes directes locales – Vote des taux d'imposition 2020**

Délibération n° 2020-029

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer comme suit les taux des deux taxes directes locales pour 2020 (pas de hausse par rapport à 2019) :

. TAXE FONCIERE (bâti)	<b>22,05 %</b>
. TAXE FONCIERE (non bâti)	<b>19,76 %</b>

- **INDIQUE** qu'afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation applicable en 2019 est reconduit automatiquement en 2020, soit 21,17%.

## **Subventions 2020**

Délibération n° 2020-030

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur proposition de la commission finances et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **FIXE** comme suit les subventions pour **2020** - Article 6574

. A.D.M.R	1.000,00 €
. Amicale des Pompiers	1.200,00 €
. Coopérative scolaire Marcilly-le-Hayer	900,00 €
. Association amitié et avenir	900,00 €
. Comité des fêtes	500,00 €
. Tandem – Maison de Retraite	800,00 €
. Ensemble	800,00 €
. A.O.M	800,00 €
. ABS	150,00 €
. Pêche	200,00 €
. Marcy Mômes	400,00 €
. Chasse	100,00 €
. AFN Pâlis/Marcilly-le-Hayer	50,00 €
. Secours populaire	500,00 €
. CFA	35,00 € (pour 1 élève)
. CFA BTP	35,00 € (pour 1 élève)
<b>TOTAL</b>	<b>8.370,00 €</b>

**Commune – Vote du budget primitif 2020**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Fonctionnement : Recettes : 973 701,00 €  
Dépenses : 973 701,00 €

Investissement : Recettes : 384 015,00 €  
Dépenses : 384 015,00 €

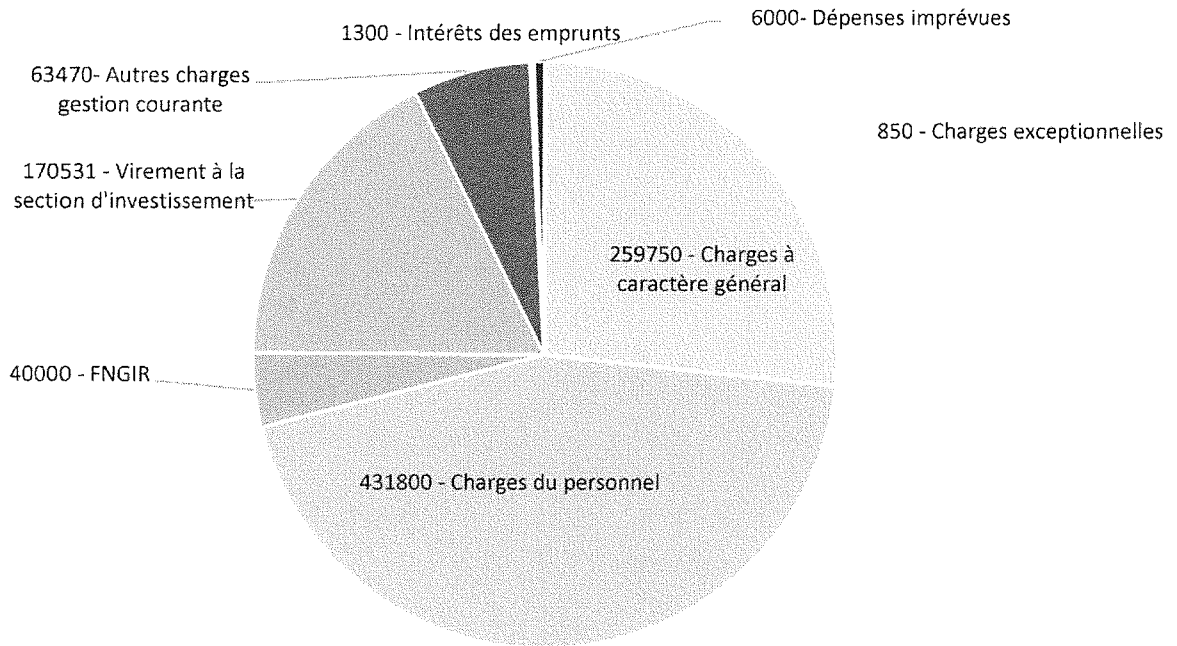
Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **ACCEPTE** et **VOTE** le budget primitif 2020 de la commune tel qu'il est présenté.

# FONCTIONNEMENT

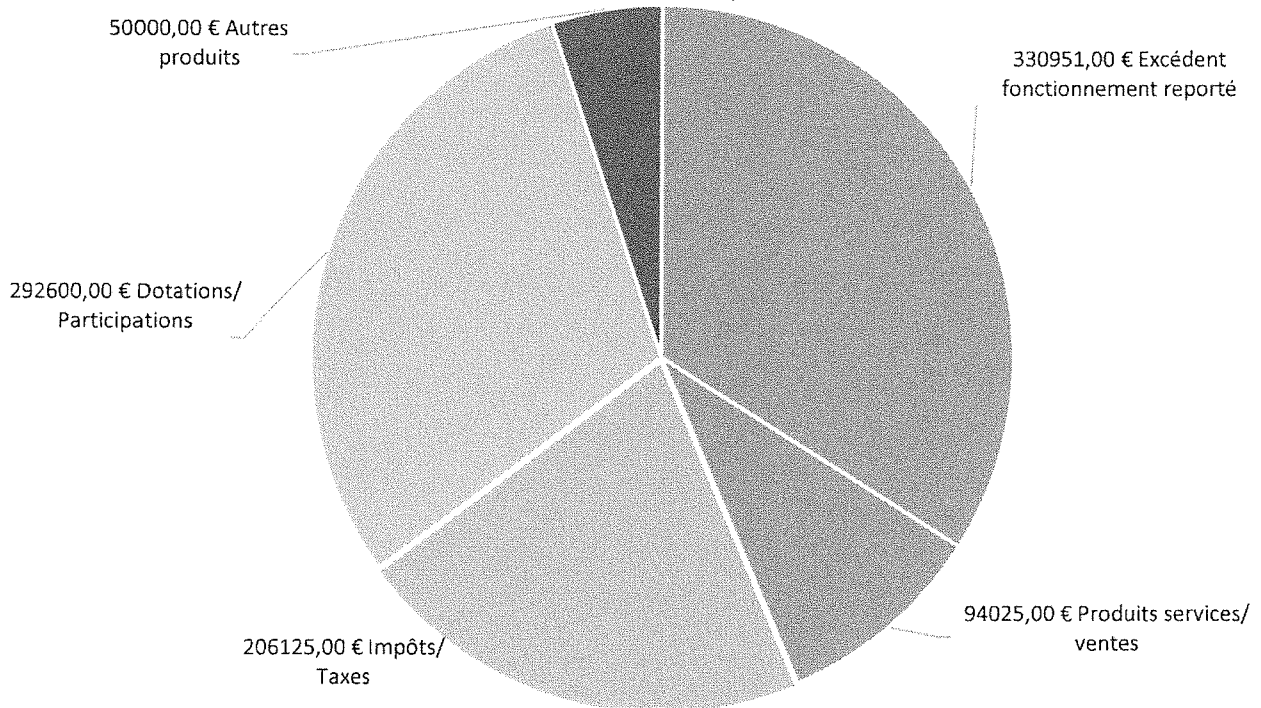
## Dépenses

**BP 2020 : 973 701,00 €**



## Recettes

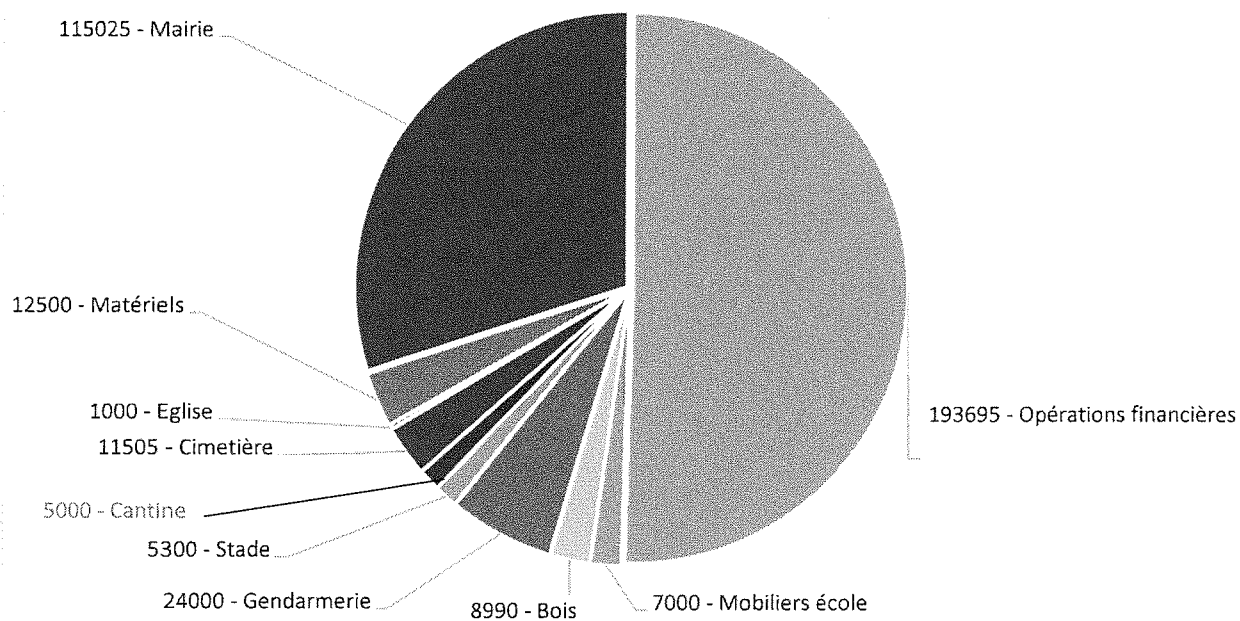
**BP 2020 : 973 701,00 €**



# INVESTISSEMENT

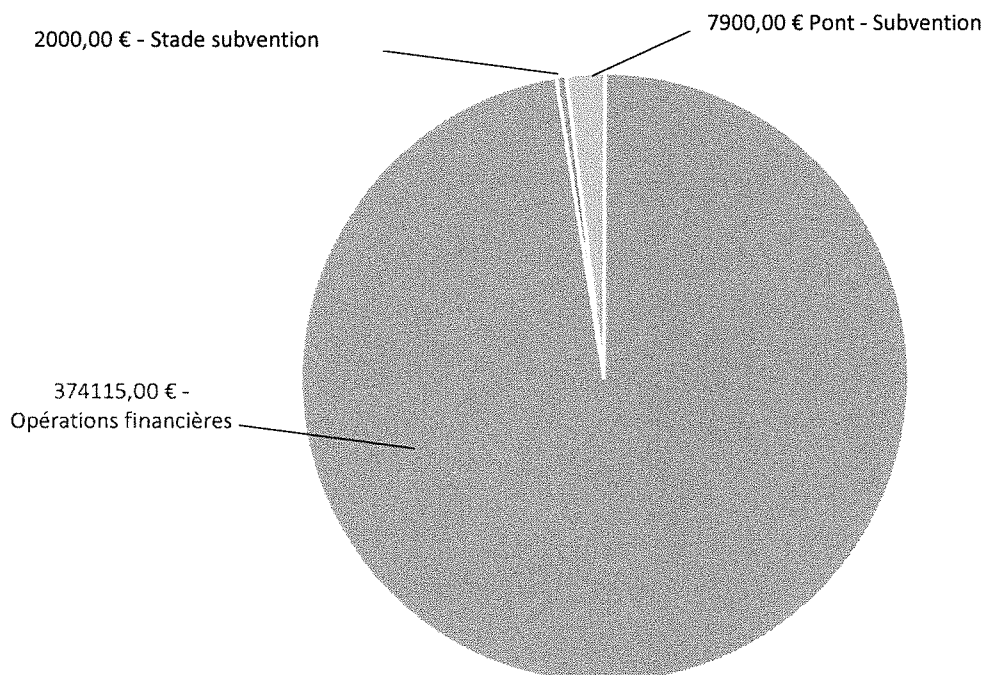
## Dépenses

Montant Total : 384 015 €



## Recettes

Montant Total : 384 015,00 €



## CCID – Proposition de délégués

Délibération n° 2020-031

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes

Proposition de titulaires	Proposition de suppléants
<ul style="list-style-type: none"><li>- Casimir BLASZCZYK – 8 rue du Moulin</li><li>- Alain CHATELAIN – 14 rue du petit basson</li><li>- Philippe EFLIGENIR – 13 rue Saint-Flavit</li><li>- Anne MARSAUX – 3 rue de la Haute Roue</li><li>- Guy EFLIGENIR – 2 rue de Chanteloup</li><li>- Éric JEANNIN – 52 rue du Mothois</li><li>- Claude JEANNIN – 9 rue du Hayer</li><li>- Jean-Paul ROUTIER – 2 rue du Hayer</li><li>- Astrid COUCHOT – 2 rue de la Pierre Fritte</li><li>- Olivier PARDON – 5 rue de Chanteloup</li><li>- Hervé ARDOIN – 5 rue du stade</li><li>- Philippe VANGOETSENHOVEN Tremblay 3 rue Sainte Anne 10400 Avant-les-Marcilly</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Jean-Marc CENIZO – 18 rue de la Poste</li><li>- Régis COMPAS – 1 rue du Hayer</li><li>- Elisabeth GRUE – 39 rue de la Mothe</li><li>- François NOEL – 3 rue des Vignes</li><li>- Cindy GIRARDOT – 11 rue de la Mothe</li><li>- Annie GIRARDOT - 31 rue de la Mothe</li><li>- Denis GASCARD – 9 rue des Forges</li><li>- Georges BERNEDE – Château de Chavaudon</li><li>- Nicolas BLASZCZYK – 2 bis rue du Général Leclerc</li><li>- Richard PECHINE – 21 rue du Petit Basson</li><li>- Cathy REPERANT – 8 rue de la Poste</li><li>- Daniel ANJOUT 1 chemin des fontaines de bousson 10350 Marigny-le-Châtel</li></ul>

- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-022.

## Divers

- Devis : Le conseil municipal accepte les devis suivants :
  1. Achat d'une débroussailleuse Stihl chez BERGER pour un montant de 641,04 € HT soit 769,25 € TTC
  2. Réfection d'une traversée de route rue du Mothois par JR Bâtiment pour un montant de 897,50 € HT soit 1077,00 € TTC

Le devis, relatif au remplacement de la chaudière dans le bâtiment famille de la gendarmerie par VINCI pour un montant de 19.472,80 € HT soit 20.543,80 € TTC, sera réétudié ultérieurement. Le conseil municipal souhaite obtenir des informations complémentaires et réaliser d'autres devis.

- Tarifs : La commission finances propose de maintenir les tarifs camping, droit de place, salle des fêtes et concessions cimetière. Le conseil municipal donne son accord.
- 14 juillet 2020 : En raison de la crise sanitaire actuelle, le conseil municipal décide de ne pas organiser de festivités cette année. Seul un dépôt de gerbe aura lieu à 11h00 aux monuments aux morts.
- Colis/Repas des anciens : Comme tous les ans, les colis pour les personnes de 70 ans et plus doivent être commandés début juillet. Par conséquent, il convient de se positionner afin de savoir si la commune organise ou pas cette année le repas des anciens le dimanche 4 octobre 2020 . Ne connaissant pas la situation à ce moment-là, le conseil municipal décide de manière exceptionnelle de ne pas prévoir de repas en 2020. Par conséquent, toutes les personnes de 70 ans et plus recevront automatiquement un colis. Un courrier explicatif sera envoyé aux personnes concernées.
- Ecole : Madame Delphine LORRIN, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, fait un point sur la situation. À la suite de l'allocution présidentielle, le retour obligatoire de l'ensemble des élèves est prévu le 22 juin 2020. Par conséquent, nous devons réorganiser l'ensemble des classes et la cantine scolaire afin de respecter la distanciation sociale entre les enfants. Cependant, le centre de loisirs restera fermé durant les deux derniers mercredis de l'année scolaire 2019/2020 et pendant les vacances de juillet 2020.
- Commission communication : La prochaine réunion aura lieu le mardi 23 juin 2020 à 18h00 en mairie. Ordre du jour : le bulletin municipal de juillet 2020.
- Commission fleurissement : La prochaine réunion aura lieu le mercredi 24 juin 2020 à 18h00 à l'école. Ordre du jour : Rénovation des bancs publics.
- Rue du Moulin/ Rue Saint-Flavit : L'installation d'un miroir à cet angle est demandée.
- Prochain conseil municipal : le 7 juillet 2020 à 20h00.

**La séance est levée à 21H45.**